Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260910-CM2609108-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGERES-VITRE

COMMUNE DE
MAEN ROCH

Conseillers municipaux :
- en exercice : **29**
- présents (ouverture de séance) : **25**
- votants (ouverture de séance) : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 4 septembre 2026

Le mercredi 10 septembre 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Maen Roch, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thomas **JANVIER**, Maire.

Présent.e.s
Monsieur Thomas Janvier, Madame Pascale TAZARTEZ, Monsieur Lionel OGER, Madame Céline VEILLARD, Monsieur François-Xavier RIVIÈRE, Madame Virginie LESAGE, Madame Marie-Armelle BLANC, Monsieur Raphaël MORVAN, Madame Paule PERRIN, Monsieur Claude MICHEL, Madame Laurie LOURENÇO, Monsieur Joël CHAMPAGNAC, Madame Binetou SOCK, Monsieur Claude SIMON, Madame Jeannick SOURDIN, Monsieur Yannick BODIN, Madame Peggy GAUTHIER, Madame Marina LERAMEY, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Mickaël MACÉ, Monsieur Eric LEMERCIER, Madame Stéphanie LEMERCIER, Madame Amélie BIANCHI-HUBERT , Monsieur Jacky RABOUIN.

Représenté.e.s :
Monsieur David RETORE donne pouvoir à Raphaël MORVAN, Madame Viviane TROPÉE donne pouvoir à Madame Céline VEILLARD, Monsieur Théo BÊLÉ donne pouvoir à Madame Peggy GAUTHIER, Madame Lucie LEGAVRE donne pouvoir à Monsieur Michaël MACÉ et Madame Isabelle DELEPINE donne pouvoir à Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN.

Absent.e.s : Aucun

AFFAIRE INSCRITE À L'ORDRE DU JOUR

CM26.09.108

FIXATION DES TARIFS DE L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE : REGIE « MULTIPRODUITS 600008 »

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260910-CM2609108-DE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser les tarifs appliqués dans le cadre des activités de l'Espace Public Numérique à compter du 1er janvier 2026 et propose la grille ci-dessous :

Adhésions	**Tarif TTC**
Adulte seul	30,00 €
Famille	50,00 €
Jeune 12-18ans (justificatif)	20,00 €
Jeune -12 ans (justificatif)	GRATUIT
Demandeur d'emploi (justificatif)	GRATUIT
Association	50,00 €
Collectivité	50,00 €
Professionnel*	50,00 €
Formations & Ateliers	
Formation Pro (avec ingénierie Fabmanager) / 1h	30,00 €
Réservation machine laser / 1h	10,00 €
Réservation machine autre / 1h	5,00 €
Atelier Fablab 1	5,00 €
Atelier Fablab 2	10,00 €
Atelier Fablab 3	15,00 €
Atelier Fablab 4	20,00 €
Atelier Fablab 5	25,00 €
Atelier Fablab 6	30,00 €
Atelier Fablab 7	50,00 €
Atelier Fablab 8	100,00 €
Service d'aide à la préparation DTF / UV DTF	15,00 €
Consommables	
Plaque contreplaque 3mm 600x300mm	5,00 €
Plaque contreplaque 6mm 600x300mm	8,00 €
Plaque MDF 3mm 600x300mm	5,00 €
Plaque PMMA 3mm 600x300mm	15,00 €
TroGlass Satin White 3mm 600x300mm	20,00 €
TroGlass Satin Black 3mm 600x300mm	20,00 €
Bobine PLA	25,00 €
Bobine PETG	25,00 €
Tshirt sublimation	6,00 €
Tote-bag sublimation	5,00 €
Tapis souris sublimation	2,00 €
Sous-verre sublimation	3,00 €
Sublimation tarif externe	2,00 €

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-200064517-20260910-CM2609108-DE

Badge 37mm	0,50 €
Planche UV DTF A4	5,00 €
Planche DTF A4	5,00 €
Affiche A1 Traceur	5,00 €
Affiche A2 Traceur	2,50 €
Affiche A1 extérieur Traceur	8,00 €
Affiche A2 extérieur Traceur	4,00 €
Crédits portemonnaie site web	
Crédit 5€	5,00 €
Crédit 10€	10,00 €
Crédit 15€	15,00 €
Crédit 20€	20,00 €
Crédit 25€	25,00 €
Crédit 30€	30,00 €
Crédit 35€	35,00 €
Crédit 40€	40,00 €
Crédit 45€	45,00 €
Crédit 50€	50,00 €
Réservation salle	
Salle principale 1/2 journée	100,00 €
Salle principale journée	150,00 €
Openspace adhérent Fablab (mercredi / samedi)	GRATUIT
1/2 journée openspace (selon planning)	10,00 €
Journée openspace (selon planning)	15,00 €

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- ⇨ **FIXE** comme présenté les tarifs de l'Espace Public Numérique applicables au 1er janvier 2026 ;

- ⇨ **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
le registre dûment signé,

Le Maire,

Thomas JANVIER

MAIRIE de MAEN ROCH (ILLE-ET-VILAINE)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte après transmission à la Préfecture de Rennes et publication par voie d'affichage ou de sa notification. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie pour l'application Informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »